

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 05-2026-CDG
FIXANT LA LISTE DES CONCEPTEURS
DE SUJETS ET DES EXAMINATEURS DE
L'EPREUVE PHYSIQUE DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR
TERRITORIAL DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES
(Au titre de la promotion interne)**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU le Code Général de la Fonction Publique - Livre III,
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- VU le décret n° 2011-790 du 28 juin 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 7 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- VU l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- VU l'arrêté n° 24-2025-CDG du 18 avril 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne),
- VU l'arrêté n° 87-2025-CDG du 26 décembre 2025 modifiant l'article 6 de l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne),
- VU l'arrêté n° 88-2025-CDG du 26 décembre 2025 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne),
- VU l'arrêté n° 89-2025-CDG du 26 décembre 2025 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne),
- VU l'arrêté n° 90-2025-CDG du 26 décembre 2025 fixant la liste des correcteurs de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne),
- VU le procès-verbal en date du 3 décembre 2025 du tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire,

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20260217-05-2026-CDG-AR
Date de réception préfecture : 17/02/2026

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des concepteurs de sujets et à des examinateurs spécialisés au regard de la nature des épreuves d'admission de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne).

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La liste des concepteurs de sujets et des examinateurs de l'épreuve physique de l'examen professionnel d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (au titre de la promotion interne), est fixée comme suit :

- **M. SINGA Stéphane** – Conseiller principal des activités physiques et sportives – Responsable du service de coordination opérationnelle de la direction développement de la culture et du sport – Région Réunion
- **M. ROCHETAING Cyprien** – Inspecteur de la jeunesse et des sports – Chef du pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative – DRAJES

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de La Réunion et publié sur le site internet du Centre de Gestion de La Réunion.

Fait à Saint-Pierre,

Le 17 FEV. 2026

La Présidente



Juliana M'DOIHOMA

Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 17 FEV. 2026
La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sis 27 rue Félix Guyon – CS 61107 – 97404 SAINT-DENIS Cedex ou via l'application www.telerecours.fr dans les deux (02) mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20260217-05-2026-CDG-AR
Date de réception préfecture : 17/02/2026